

COMMUNE
DE
SAINT-JEAN-DE-CORNIES

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 03 septembre 2018

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le trois septembre deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

Présents : Jean-Claude ARMAND, Patrick BÉZIAT, Karine BIANCHERI, Philippe BOUQUET, Janine CLOT, Yves GRUVEL, Frédérique HOULLIER, Olivier LABADIE, Bernadette MATILLA, Georges PIOMBO, Isabelle POIRIER, François SAVIGNAC,

Absents : Maëva BOURGEOIS, David DE MONTFUMAT, Pierre LATTUCA,

Secrétaire : Bernadette MATILLA

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de Madame MATILLA Bernadette pour assurer le secrétariat de la séance ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 04 juin 2018
2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017
3. Rapport d'activité annuel sur l'exercice de la compétence Eau Brute à la carte pour l'exercice 2017
4. Adoption de la modification du Plan Local d'Urbanisme
5. Demande de subvention au GAL Grand Pic Saint Loup concernant le projet « Jardins Familiaux » (annule et remplace délibération du 04 juin 2018)
6. Création d'un poste d'adjoint administratif
7. Création d'un poste d'adjoint technique
8. Adhésion à Hérault Ingénierie
9. Convention de mise à disposition salles « Les Cornouillers » au profit de la CCGPSL en vue de la programmation d'une manifestation intitulée « Je vais encore me faire remarquer » le samedi 22 septembre 2018 à 20h30

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point n° 4 « Adoption de la modification du P.L.U. », le point n° 6 « Création d'un poste d'Adjoint Administratif » et le point n° 7 « Création d'un poste d'Adjoint technique » sont reportés.

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 04 JUIN 2017

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

2) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel du Syndicat Mixte Garrigues Campagne relatif à la gestion de l'année 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau brute.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, à l'unanimité des membres présents,

3) RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL SUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EAU BRUTE A LA CARTE POUR L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport retraçant l'activité du Syndicat Mixte Garrigues Campagne. Ce rapport relate une présentation exhaustive de l'activité du service. Il est décomposé comme suit en 12 points :

Description du service, Historique, Destination de l'eau brute, Motivations du projet de développement de l'eau brute, Actions menées par le SMGC, La nécessaire extension des réseaux d'adduction d'eau, caractéristiques techniques, Indicateurs, Fuites, Entretien stations de pompages, travaux d'investissement, Annexes

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance de ce rapport
Et, à l'unanimité des membres présents,
Approuve le rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte Garrigues Campagne sur l'exercice de la compétence eau brute à la carte au titre de la gestion 2017

4) ADOPTION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Reporté

6) CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Reporté

7) CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Reporté

8) ADHÉSION A HÉRAULT INGÉNIERIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Conseil Départemental de créer entre le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée Hérault Ingénierie.

Cette agence, qui serait créée sous la forme d'un établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI du département de l'Hérault adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.

La création de cette structure doit ainsi permettre de mutualiser les ressources et les besoins de ses membres en matière d'ingénierie publique, afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales et l'autonomie des collectivités du territoire départemental.

Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie technique, juridique et financière lui permettant de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les projets de statuts et de règlement intérieur joints en annexe au présent rapport ;
- D'adhérer à l'agence départementale de l'Hérault pour un montant de 216,90 € ;
- Désigne le Maire ainsi que Monsieur Yves GRUVEL en qualité de suppléant pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'agence ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.
-

9) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE « LES CORNOUILLERS » AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP EN VUE DE LA PROGRAMMATION D'UNE MANIFESTATION INTITULÉE « JE VAIS ENCORE ME FAIRE REMARQUER » LE SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018 A 20 h 30

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une représentation intitulée « Je vais encore me faire remarquer » de Laurence VIGNÉ, solo de clown, aura lieu le samedi 22 septembre 2018 à 20h30 dans le cadre de la programmation culturelle 2018 de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU GAL GRAND PIC SAINT LOUP CONCERNANT LE PROJET « JARDINS FAMILIAUX » (annule et remplace la délibération du 04 juin 2018)

Monsieur le Maire expose que

Considérant que le dossier « LES JARDINS FAMILIAUX » s'inscrit dans la Stratégie Locale de Développement du programme LEADER (Fonds européen FEADER) du GAL Grand Pic Saint Loup, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention européenne auprès du GAL Grand Pic Saint Loup sollicitant un accompagnement financier au titre du programme LEADER au titre de la contrepartie nationale sur la base du budget prévisionnel et du plan de financement présentés ci-dessous

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Dépenses prévisionnelles HT		30.000,00
Montant des aides		
	Montant demandé	Montant accordé
Conseil Départemental	9.000,00	8.640,00
Etat	4.500,00	6.000,00
C.C. Grand Pic Saint Loup	3.000,00	?
LEADER	6.360,00	?
Autofinancement commune	6.000,00	6.000,00
TOTAUX	30.000,00	30.000,00

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de « JARDINS FAMILIAUX » ainsi que son plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention européenne de 6.360,00 € auprès du GAL Grand Pic Saint Loup au titre du programme LEADER

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires y afférentes

S'ENGAGE à faire mention sur le site des financements obtenus

A cet effet, il y a lieu de signer une convention de mise à disposition de la salle dénommée « Les Cornouillers » au profit de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre la Commune de Saint Jean de Cornies et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Et, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle dénommée « Les Cornouillers » au profit de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

La séance est levée à 21 heures 15

Jean-Claude ARMAND

Patrick BEZIAT



Karine BIANCHERI

Philippe BOUQUET



Maëva BOURGEOIS

Janine CLOT



David de MONTFUMAT

Yves GRUVEL



Frédérique HOULLIER

Olivier LABADIE



Pierre LATTUCA

Bernadette MATILLA



Georges PIOMBO

Isabelle POIRIER



François SAVIGNAC

